JAN. 23 2001

Programme ECOS
Paris, Fr. - IRD : 26p. multigr.

Jean Rivelois
chercheur IRD (ex-ORSTOM)

membre du groupe de Cluny
(IRD-Greitd CEDI-IHEAL)

Systèmes politiques et solidarités criminelles issues d'une même culture politique

Différentes cultures politiques, génératrices de valeurs, de statuts sociaux, de pratiques et de socialisation, sont à la base des systèmes politiques nationaux et, lorsqu'elles transcendent les frontières, peuvent fonder les relations entre acteurs de différents pays. En effet, les cultures politiques constituent un système de référence commun qui permet d'engager des actions solidaires. Malgré leur aspect contraignant pour les comportements, les attitudes, les habitudes et les modes de vies, l'adoption d'une culture politique différente de la culture dominante au sein d'un système politique donné peut permettre à des individus ou à des groupes de remettre en question les rigidités ou le caractère oppressif de celui-ci pour finalement déboucher sur une avancée de civilisation ; de ce point de vue, la culture politique peut donc représenter un contre-pouvoir (individuel ou collectif) au système politique. Cependant, comme les systèmes politiques, les cultures politiques sont confrontées à un invariant historico-sociologique que l'on retrouve dans la plupart des expériences collectives humaines : le clientélisme. C'est pourquoi, plusieurs d'entre elles, parce qu'elles se développent contre l'Etat de droit, légitiment l'établissement des multiples collusions et connivences qui structurent nombre de systèmes politiques. Par ailleurs, il faut bien reconnaître que, dans un monde composé de territoires en réseaux et ouvert à la circulation des marchandises, aux brassages de populations (à travers les migrations), à l'influence de la civilisation urbaine ainsi qu'à une communication et aux informations transfrontalières, il devient de plus en plus difficile de saisir des cultures unitaires et spécifiques ; en effet, dans la réalité, les différentes cultures politiques s'interpénètrent, c'est-à-dire qu'elles peuvent, dans certaines circonstances et selon les intérêts en présence, soit coexister au sein d'un même individu, d'un même groupe ou d'un même territoire (local, régional ou national), soit s'avérer complémentaires les unes des autres ; on pourra néanmoins considérer qu'un de ces types de culture est dominant sur un territoire donné, même s'il n'est pas exclusif ou excluant[1]. C'est pourquoi la caractéristique principale de toute culture politique est que cette dernière traverse

[1] Les cultures politiques seront distinguées des cultures définies par les anthropologues ou les ethnologues. En effet, les cultures politiques ne constituent pas un invariant (avec ses rites, ses symboles, ses cérémonies, ses mythes des origines...) rapporté à un groupe spécifique à l'intérieur d'un territoire donné (clans familiaux, communautés villageoises, bandes de banlieues) ; au contraire, elles se développent au sein d'un monde ouvert à partir duquel leur sont imposés des enjeux, des stratégies complexes dérivées de la confrontation de valeurs et de pratiques issues de cultures différentes présentes simultanément sur un même territoire ainsi que des rapports de forces (affrontements ou négociations pour le contrôle exclusif ou le partage d'un territoire) entre acteurs rivaux porteurs de cultures politiques différentes.

Fonds Documentaire IRD
010024731

Fonds Documentaire IRD
Cote : B* 24731 Ex : 1

les différentes classes sociales si bien qu'une culture politique dominante promue par les classes politiques dominantes pour justifier la défense de leurs intérêts particuliers peut être intériorisée par les classes politiques dominées.

Six principales cultures politiques dominantes seront discernées : paternaliste, clanique, communautariste, bureaucratique, démocratique et libérale. Les deux premières ont pour centre de leur cadre de socialisation la famille (large ou étendue), issue d'un territoire local ou régional dominé par des pouvoirs ethniques ou féodaux, et elles génèrent des valeurs liées à la transcendance de la religion ; la troisième a pour centre de son cadre de socialisation l'appartenance à une communauté, c'est-à-dire un groupe local ou transnational soudé par l'établissement de contrats qui reposent sur la confiance, l'éthique (les ONG) ou des valeurs professionnelles (les corporations), ethniques, religieuses, mafieuses ou sectaires ; la quatrième valorise le Parti comme instance nationale de socialisation contribuant à l'affirmation de l'Etat, tolère la main-mise de pouvoirs claniques aux niveaux local et régional, et peut déboucher sur l'établissement de dictatures (civiles ou militaires) bureaucratiques ; la cinquième a pour centre de son cadre de socialisation l'individu en sociétés, soumis à la transcendance de la loi et développant des valeurs politiques liées à l'acquisition de sa citoyenneté à l'intérieur d'un système de droit ; la dernière a pour centre de son cadre de socialisation l'individu dans le monde, soumis à la transcendance du marché et développant des valeurs économiques liées à l'acquisition de richesses financières et matérielles à partir de l'entreprise. Tandis que les trois premières cultures politiques sont fondées sur des valeurs universelles transcendantes (le royaume de Dieu ou la vie après la mort, la coutume, la morale), les trois dernières reposent sur des valeurs universelles immanentes (la souveraineté, la légitimité, le peuple, la loi, les droits de l'homme, le libre commerce).

1) La culture paternaliste.

La première de ces cultures politiques transnationales sera dite "paternaliste". Antérieure au capitalisme et survivant au début de son instauration, cette culture est liée à une appropriation patrimoniale de l'espace, des richesses, des pouvoirs locaux et des hommes ; dérivée du système d'exploitation et d'esclavage, elle repose sur la fusion entre élites économiques et politiques ainsi que sur l'exclusion sociale pratiquée par les corporations dans leur visée de constitution de patrimoine. Ce patrimonialisme régional se transformera ensuite en corporatisme national dans l'Etat bureaucratique. La culture paternaliste est fondée sur des réseaux de sociabilité qui débordent largement le cadre de la famille (mononucléaire ou large) et s'étendent aux relations de camaraderie, de voisinage, de travail, de parti, d'église, d'associations ; elle est liée à une obligation morale et personnalisée d'assistance mutuelle que les "maîtres de clientèle" sont tenus de fournir à leurs obligés, souvent en les endettant afin de les maintenir captifs. On trouve cette culture paternaliste principalement en Afrique ainsi que, encore, dans certaines zones rurales d'Amérique latine et, notamment, au Brésil. En Amérique latine, le représentant de cette culture sera le *caudillo*, chef militaire ayant combattu pour l'indépendance du pays et homme fort (économiquement et politiquement) de sa région.

Dans l'Etat bureaucratique, le *caudillo* verra ses pouvoirs diminués et transférés au gouverneur régional (élu ou nommé par le président de la République) tandis que le pouvoir local sera détenu par les *caciques*, représentants de partis politiques nationaux.

L'utilisation de la dette familiale et communautaire à des fins de domination sociale et politique constitue bien l'une des caractéristiques principales de la culture paternaliste ; cette dette, non seulement vise à l'accumulation des richesses économiques, mais permet également de désamorcer la violence sociale en attachant l'ouvrier à son patron, le "bon" patron qui accepte de retarder le paiement de la dette jusqu'à la mort de son obligé et qui peut même aller jusqu'à reporter cette dette sur les générations suivantes. En outre, concernant la définition des normes, elle aboutit à renverser les termes du vol ; en effet, le contrat paternaliste rend légitime le vol de la force de travail de l'ouvrier par son patron à travers le mécanisme d'accroissement de la dette, et soumet le premier à l'accusation de vol et à la sanction du second si jamais il se dérobe au remboursement de sa dette. Dans les économies capitalistes, cet asservissement paternaliste se métamorphose en exploitation quand il est non plus imposé, mais librement consenti et rétribué par un salaire, le vol de la force de travail étant dés lors remplacé par la plus-value qu'accapare le propriétaire des moyens de production. Cependant, le mécanisme de la dette subsiste, porté par la société de consommation et ramené au niveau des ménages qui sont incités à la conservation des rapports de production pour s'acquitter des dettes qu'ils ont contractées auprès des banques afin de satisfaire leurs besoins élémentaires et superflus et d'accéder à la propriété de leurs logements ; dans ce cas, l'asservissement est librement consenti, résultant, à travers la médiation bureaucratique ou libérale des banques, d'un endettement indirect des salariés à leurs patrons. Le même type de rapports de domination que ceux qui caractérisent l'économie capitaliste se retrouve dans les rapports géopolitiques de puissance, fondés sur l'échange du pillage des matières premières du Sud contre l'endettement des pays émergents et en développement vis-à-vis des pays du Nord, ces "bons" pays du Nord qui acceptent que les pays du Sud augmentent leurs dettes ou reportent son paiement à condition qu'ils continuent à s'acquitter des intérêts de celle-ci. La culture de la dette (communautaire, des ménages, inter-individuelle, géo-économique ou liée au racket mafieux), fondatrice du clientélisme politique (légal ou illégal), est toujours source d'un chantage basée sur la confiance et constitue donc bien une survivance de l'asservissement porté par la culture paternaliste.

Appliquée à un modèle d'Etat bureaucratique, cette culture paternaliste, bien que n'excluant pas le recours à la violence comme mode de domination, valorise davantage la pratique de la corruption, ne serait-ce qu'en raison du fait que cette dernière apparaît comme le seul moyen de rendre efficace toute démarche administrative. Les pratiques de faveurs et de passe-droits l'emportent donc sur la valorisation du mérite et le respect du droit ; ou plutôt, dans ce système, la faveur se mérite à la sujétion inconditionnelle aux pouvoirs locaux établis dont les représentants se trouvent eux-mêmes dans l'obligation de redistribuer socialement une partie des bénéfices de leurs rentes afin de jouir de la légitimité qui leur permet de conserver leur statut et leur pouvoir. A l'intérieur de cette culture, la faveur, comme moyen central de régulation, est donc devenue la norme fonctionnelle qui préside à la reproduction des rapports sociaux et de domination. Cependant, dans les sociétés en transition, différents

systèmes de normes se télescopent, et notamment les normes officielles liées au droit et aux réglementations, et les normes officieuses liées aux faveurs ; à cause de l'instabilité de ces différentes normes, une certaine marge de négociation est maintenue qui permet de transgresser les normes officielles par le recours à la corruption. D'où l'importance des intermédiaires locaux (chefs de village en Afrique, caciques en Amérique latine, notables dans l'ancienne Europe) qui servent de lien obligés entre les populations et les pouvoirs nationaux ou régionaux établis (administratifs ou politiques). Ces pouvoirs régionaux sont dominants dans la culture paternaliste

Enfin, la culture paternaliste est liée à l'utilisation de la violence appliquée contre les réfractaires au système (syndicalistes paysans, membres d'ONG, représentants de partis révolutionnaires, juges indépendants) par des hommes de main ou des milices privées au service des maîtres locaux de clientèle ; c'est ainsi que, à travers la reproduction des rapports politiques de domination, la criminalité se trouve intégrée au système. La culture paternaliste valorise donc prioritairement le niveau local comme fondement des systèmes politiques, et c'est toujours l'acteur politique (local ou régional) qui domine.

2) La culture clanique.

La culture clanique s'exprime principalement à travers la menace et l'usage de la violence sociale et politique. Fondée sur le dépassement du niveau autocentré familial à travers l'association de différentes familles ainsi que sur l'organisation hiérarchisée ou sur la fragmentation de niveaux de regroupement unitaires (l'ethnie communautaire, le Parti-nation bureaucratique ou la société démocratique), elle caractérise certains groupes rivaux, autant politiques et sociaux que criminels. Elle valorise les intrigues, le mensonge et les complots suscités autant par les adversaires que par les courtisans, ces derniers se trouvant, entre eux, dans une situation de concurrence par rapport au *maître de clientèle clanique* qu'ils escomptent remplacer, souvent en le déstabilisant pour précipiter sa chute, d'où un sentiment de méfiance constante lié aux luttes intestines de sous-clans qui prévaut dans la culture clanique. Pour limiter le risque de déstabilisation, le chef de clan sera lui-même amené à intriguer continuellement, en introduisant des espions dans les rangs ennemis, en se brouillant avec sa famille et ses amis, en limogeant et en nommant sans cesse de nouveaux subordonnés, en signant des accords qui ne seront jamais respectés. La culture clanique repose également sur le code de l'honneur, c'est-à-dire sur une confiance excluante ne s'appliquant presque jamais aux *étrangers* hors clans, d'où les multiples transgressions à la parole donnée vis-à-vis de ces derniers ; mais elle est aussi intrinsèquement liée à la trahison provoquée par des conflits d'intérêts et des renversements d'alliances qui débouchent sur une modification des rapports de forces en présence, d'où une violence permanente qui caractérise la culture clanique. Le code de l'honneur fonde également les vendettas familiales immémoriales qui sont basées sur le culte de la vengeance, ont tendance à renforcer les clans et à les fixer sur leur territoire et qui sont à l'origine de nombreux règlements de compte sanglants (Balkans, Sicile, Corse, Caucase) échappant à la justice de l'Etat de droit. La violence sous-tend encore les pratiques de razzia et de pillages à travers lesquelles la guerre apparaît davantage comme

une entreprise commerciale et de mise en esclavage forcé des populations vaincues (ou des groupes minoritaires nationaux manifestant des velléités d'émancipation à travers la remise en cause des pouvoirs établis) que comme une opération de conquête de territoires ; tel est le cas de certains pays africains comme le Congo Kinshasa ou lors de nombreuses guerres civiles au cours desquelles les populations sont prises en otage par des bandes criminelles armées ou des groupes paramilitaires et ne bénéficient d'aucune protection institutionnelle, quand ce ne sont pas des éléments de l'armée ou de la police qui les rançonnent ou les dépouillent.

L'exercice d'une violence brutale et féroce, sans considération du minimum de respect de la vie humaine, mais souvent accepté par la majorité des membres de la collectivité concernée comme une règle normale, est la plupart du temps l'apanage d'hommes empreints de culture clanique qui, dépositaires d'une autorité débridée et confrontés à une situation de conflit, sont engagés soit dans des guerres ethniques d'extermination de l'ennemi, soit dans les forces de répression (cas des militaires et des policiers, notamment, mais également des miliciens paramilitaires compromis avec les premiers) des adversaires politiques ou sociaux au sein d'Etats prédateurs paternalistes ou d'Etats populistes bureaucratiques ; pour ce qui concerne ces derniers Etats, la culture clanique s'y insinue à travers la prise du pouvoir par des clans politiques nationaux (qui se sont substitués aux clans ethniques locaux ou régionaux) associés (d'une manière plus ou moins ponctuelle) ou non à des clans criminels locaux ou régionaux (qui se superposent souvent aux clans ethniques). C'est ainsi que, dans les Etats bureaucratiques ou libéraux, le clanisme politique peut être mis au service de la conservation des rapports de pouvoir et de l'Etat (exemple du Mexique du PRI ou de la Yougoslavie de Milosevic), ce qui explique que les opposants politiques y soient considérés comme ennemis de la nation et exposés au harcèlement moral, à des arrestations arbitraires, à la torture ou à des exécutions extra-judiciaires ; mais il peut également déboucher sur l'accentuation de dissociations socio-territoriales et, dans ce cas, servir à véhiculer certaines revendications régionalistes (exemple français de la Corse) ou s'identifier avec l'ethnicisme le plus obscurantiste qui conduit à l'exclusion, au crime, à la terreur (non respect de la vie humaine en dehors du clan), à la guerre civile ou à la prise du pouvoir local ou régional par des mafias politiques et criminelles associées (cf. les exemples extrêmes de la Birmanie, de l'Albanie et de la Somalie). La culture clanique valorisera donc les rapports de force ainsi que la résolution de nombre de conflits par des règlements de compte directs, sans la médiation de l'Etat et du droit ; il en résulte un détournement des institutions publiques d'Etat, mises au service des intérêts privés et fonctionnant dès lors comme des groupes de pression ; le débat politique est alors réduit, le plus souvent à des attaques personnelles, qui sont fréquemment accompagnées de l'assassinat ou de la disparition des opposants politiques et des journalistes d'opposition. Souvent liée à un appétit de grandeur, la culture clanique engendre un profond mépris pour l'éthique, les lois internationales et les hommes, hors clan, en général, ce qui explique pourquoi les *chef de clientèle clanique* se placent souvent au dessus des lois, s'arrogeant le droit de condamner leurs adversaires ou de tromper leurs interlocuteurs. Transposée dans le cadre d'un Etat pluraliste, la culture clanique profitera du parlementarisme pour transgresser ou contourner les règles démocratiques en manipulant les députés (achat de votes, distribution de distinctions), en *jouant* avec les institutions internationales non respect

des traités signés), les lois du pays (mise sur écoutes des opposants), les lois électorales (changement de modes de scrutin), les dirigeants des partis (conclusion d'alliances contre-nature).

Les comportements sociaux induits par la culture politique clanique auront tendance à valoriser la force ou la domination inter-individuelle à travers l'étalage ostentatoire de la richesse (port de bijoux, utilisation de voitures de grosse cylindrée), le port d'armes, le culte de la vitesse, les conduites machistes et narcissiques, les gesticulations bruyantes, l'agressivité corporelle ou verbale, la pratique des sports de combat ; enfin, la culture clanique favorisera l'appropriation privée (génératrice de corruption) ou la destruction de la chose publique car cette dernière symbolise à la fois l'Etat libéral de moins en moins redistributif et l'Etat de droit qui est à l'origine de la remise en question de la domination socio-politique exercée par les clans locaux. De tels comportements seront adoptés autant par les jeunes déclassés, frisant la délinquance, à travers l'expression de leurs incivilités, que par les membres des groupes criminels et par les nouveaux riches parvenus à force de compromissions.

Un autre trait caractéristique de la culture clanique est l'attraction pour les jeux de hasard dont les gains escomptés peuvent être considérés comme la forme laïque d'un miracle qui ouvre sur le paradis terrestre. La croyance que tout peut devenir possible à qui prendra le risque de perdre sa mise revient à considérer la vie comme un défi et à provoquer la fatalité du hasard et de la mort. Le jeu a également pour conséquence de déboucher sur la survivance de la dette, celle-ci étant fondée, dans ce cas, non pas sur la nécessité d'entretien de la force de travail au bénéfice du patron, comme dans la culture paternaliste, mais sur la passion obsessionnelle du joueur dont profite l'Etat qui contrôle les jeux ou en prélève d'énormes taxes. Et l'endettement par le jeu, lorsqu'il se conjugue avec l'obsession de gagner, peut conduire, comme dans la passion du Christ, à une lente déchéance s'achevant sur la mise à mort du joueur par ses créditeurs mafieux diaboliques à qui l'Etat, dans de nombreux pays, sous-traite une partie de l'organisation de cette activité (notamment la fourniture des machines à sous ou la gestion de certains casinos) ; cette association qui place l'industrie du jeu à la marge de la légalité, semble justifiée par le fait que les groupes mafieux sont les meilleurs spécialistes du défi à la vie dans le cadre du respect de l'autorité étatique. De plus, le jeu se fonde, comme la religion, sur l'illusion, mais une illusion en quelque sorte laïcisée et qui permet aux pauvres de croire un instant pouvoir s'insurger contre le blocage de leur ascension sociale et aux riches, empreints de culture clanique, de risquer la fortune qu'ils ont acquise grâce à leur ascension sociale. Contrairement à la valeur culturelle démocratique du mérite qui s'acquiert par le travail, la culture clanique valorisera donc le vol, soit à travers l'accaparement forcé des richesses d'autrui selon la loi du plus fort, ce qui constitue une forme de démocratisation du vol paternaliste de la force de travail de l'ouvrier par son patron, soit à travers le jeu qui permet au joueur, victime de sa passion, de risquer ses biens, sa réputation et sa vie pour dominer la fatalité du hasard ; mais, en réalité, le jeu représente un échange minimum, s'apparentant davantage au don, puisque, dans la quasi-totalité des cas, la demande (la mise) est liée à une offre (le gain) nulle ou minimale (en nombre de joueurs gagnants, les "élus", objet d'identification, ou en montant des gains afin, dans ce dernier cas, de relancer la croyance en la possibilité de gagner). L'illusion qui est commune à la religion et

au jeu produit cependant des effets différents puisque dans la première, elle est quasiment gratuite (sauf à y sacrifier sa vie comme le font les moines, les mystiques ou les ascètes), tandis que dans le second, elle se paye sous forme d'engagements financiers proportionnels à la fortune des joueurs. On peut aussi interpréter les corruptions bureaucratique et libérale comme une forme de combinaison du vol et du jeu qui aboutit à un trucage du jeu réglementaire par le vol, avec une prise de risque qui dépend non plus du hasard, mais de l'influence, cette dernière permettant de fausser le jeu et de révéler l'état des rapports de domination à travers l'endettement (financier ou moral) des bénéficiaires du jeu vis-à-vis de ceux (acteurs politiques pour la corruption bureaucratique ou acteurs entrepreneurs pour la corruption libérale) qui leur ont permis de gagner. Et c'est toujours la même attraction clanique du jeu que l'on retrouve à l'origine des mouvements spéculatifs qui, dans la culture libérale, ne profitent plus indirectement à l'Etat, mais bien aux entreprises ; de ce point de vue, la spéculation peut être définie comme une privatisation du jeu de hasard qui, grâce à la corruption, est également susceptible d'être faussée par l'influence, c'est-à-dire par des collusions aboutissant à des délits d'initiés. Cette liaison de culture clanique entre jeu (de hasard ou spéculatif), passion, frime, dette, vol (légal étatique ou lié à la corruption illégale) et prise de risque (qui peut aller jusqu'à la mise à mort du joueur soit par lui-même, soit par ses créditeurs, lorsque les dettes excèdent les capacités de remboursement) explique pourquoi les clans criminels et les mafias auront tendance à noyauter ces maisons de jeux qui semblent faites à l'image de leur culture clanique ou à en profiter pour blanchir une partie de leurs bénéfices.

Si la plupart de ces comportements claniques, tout en se fondant sur l'entretien des inégalités de statut et de richesse, manifestent un désir de rupture d'avec le blocage de l'ascension sociale et d'avec la subordination de type paternaliste ou une révolte vis-à-vis de la constitution des rentes d'Etat et de l'arbitraire bureaucratique Σ quoi que l'Etat bureaucratique, parce qu'il partage nombre de valeurs et de pratiques de type clanique, soit capable d'intégrer de tels comportements Σ, ils n'en constituent pas moins un danger pour les sociétés en voie de transition démocratique au sein desquelles les représentants des institutions d'Etat ont conservé des pratiques claniques, ainsi que pour les sociétés occidentales à tendance démocratique dont les périphéries (marges internes et externes) se trouvent de plus en plus minées par une extension de la culture clanique, vis-à-vis de laquelle les lois sont impuissantes, qui accroît le sentiment d'insécurité et légitime le recours à des pratiques policières répressives ou à des choix de vie relevant de la culture communautariste.

Traversant toutes les sociétés, la culture clanique est cependant dominante autant dans certaines régions rurales enclavées d'Europe et d'Amérique du Sud que dans de nombreux pays africains ou dans la plupart des pays de religion musulmane (monde arabe, Balkans, Transcaucasie, Asie centrale, Iran) où les clans politiques dominants utilisent souvent les membres de clans criminels comme hommes de main ou comme force supplétive de répression. Dans nombre de ces régions, la culture clanique valorise aussi la vengeance du sang et les "crimes d'honneur" qui renforcent le pouvoir des chefs de familles traditionnelles ; comme la culture paternaliste, la culture clanique est souvent une culture patriarcale et machiste qui consacre le pouvoir des hommes (le père, le frère, le patron, le parrain) sur les

femmes, que celles-ci restent soumises au foyer (imposition de mariages forcés, violences conjugales, enfermement dans un carcan religieux) et dévouées entièrement au succès de l'époux, qu'elles se voient imposer la non mixité des espaces publics ou qu'elles soient contraintes à la prostitution. De plus, les représentants étatiques des différents systèmes politiques clientélistes en vigueur dans les régions citées ont eu tendance à conforter la position des chefs de famille et à nouer des alliances avec eux afin de s'en servir comme intermédiaires obligés entre l'Etat et la société. Il en a résulté l'existence de deux systèmes de normes (le droit étatique représenté par la loi, et la justice familiale qui prédomine localement), révélant ainsi une grande disparité entre la loi et ses applications[2] ; la prédominance des valeurs familiales implique aussi que la confiance sera d'abord réservée aux membres de la famille, ce qui explique que les systèmes politiques fondés sur une culture clanique auront tendance à favoriser le népotisme. Enfin, la culture clanique débouche sur d'évidentes collusions et connivences qui sont basées sur le régime des faveurs et produisent une forte corruption systémique. Comme exemple, on peut citer le cas de la Russie dont le système politique, fondé sur un fédéralisme "à la carte", a débouché, lors des privatisations, sur l'affermage à des clans ethniques et politiques (locaux ou régionaux) des principaux secteurs économiques (transport, banque, pétrole, alcool, tabac, caviar, drogue, armes) liés au commerce national ou international ; cette redistribution de type clanique a contribué à accentuer la corruption et les inégalités ainsi qu'à multiplier les causes de violence ; de plus, comme les clans politiques russes sont souvent associés à des clans criminels, les privatisations ont aussi permis à ces derniers de s'insinuer au sein de l'appareil productif.

En résumé, la culture clanique est liée à la constitution de mafias criminelles qui tendent soit à s'autonomiser, soit à infiltrer le pouvoir politique, soit à conclure des alliances avec certains clans qui constituent ce dernier. Et il ne fait pas de doutes que, dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'extérieur ou de menace interne (déstabilisation par des guérillas révolutionnaires), un Etat bureaucratique au sein duquel la culture clanique est dominante et où les clans politiques intègrent les clans criminels ou sont infiltrés par eux produira un système politique autoritaire, militaire ou totalitaire.

3) La culture communautariste.

On peut considérer le mode de vie communautariste comme un dépassement du cadre familial qui préserve la famille en tant qu'unité de socialisation et valorise la société civile contre l'Etat. La communauté est un regroupement local qui se reproduit le plus souvent par endogamie et qui peut être lié, par réseaux, à d'autres regroupements (régionaux, nationaux ou transnationaux) fondés sur les mêmes critères d'appartenance, par exemple pour ce qui concerne les groupes diasporiques. Ce type de culture, qui transpose au niveau de la vie quotidienne les rapports de production paternalistes ainsi que des rapports religieux ou ethniques de socialisation (le regroupement des "élus"), caractérise les organisations mafieuses ainsi que certaines ONG et groupements sectaires dans leur mode de

[2]Pour une illustration, voir Younes (Massoud), *Ces morts qui nous tuent. La vengeance du sang dans la société libanaise contemporaine*, Beyrouth, Ed. Almassar, 1999.

fonctionnement interne. Quelques pays fondent l'intégration de leurs immigrés sur la constitution de communautés, comme c'est le cas aux Etats-Unis où la colonisation s'est elle-même effectuée sur une base communautaire ; d'autres pays ont institutionnalisé des divisions communautaires socio-spatiales, comme la Belgique, Israël, le Liban ou l'Afrique du Sud de l'apartheid ; enfin, la division des sociétés en communautés peut-être un legs de l'histoire, comme c'est le cas dans la plupart des pays musulmans et en Inde (sur une base religieuse) ou dans les pays africains (sur une base ethnico-religieuse).

D'une manière générale, les modes d'action politique le plus souvent liés au communautarisme sont le népotisme (comme forme de reproduction de certaines familles dominantes), l'usage d'une violence défensive vis-à-vis autant des membres internes réfractaires que du monde extérieur diabolisé, ainsi que l'organisation de groupes de pression. Ces groupes de pression, destinés à assurer la défense des communautés auprès des responsables politiques locaux, régionaux ou nationaux, sont fréquemment relayés par des associations influentes qui peuvent pratiquer la corruption, la stratégie du complot et l'*omerta* pour souder leurs adhérents et parvenir à leur fin d'infléchissement du pouvoir (cf. le cas des mouvements sectaires ou de certains groupes ésotériques comme les francs-maçons et l'Opus déi). C'est pourquoi le communautarisme s'apparente aussi à la culture clanique et s'oppose à une culture démocratique basée sur la transparence et l'égalité des chances, quelle que soit l'origine ethnique, religieuse ou sociale des individus. L'exclusion (volontaire ou par ostracisme subi) d'un individu de sa communauté d'origine, à l'intérieur d'une société fortement communautarisée et puritaine, peut le priver de tout cadre de socialisation et de toute référence à la légalité et le faire verser dans le crime (individuel et pervers ou par association de malfaiteurs)[3] ; c'est ce qui pourrait expliquer le taux élevé de délinquance et de crimes dans les pays à culture communautariste où, pour des raisons d'exclusions socio-professionnelles ou de perte de références liée à un choc de cultures, les communautés ne parviennent plus à remplir que partiellement leur fonction d'intégration (cf. le cas de l'Angleterre ou des Etats-Unis).

D'autre part, le communautarisme est généré par des exclusions, reproduites dans l'espace et dans le temps et mises en avant comme valeurs identitaires de distinction sociale soit librement (cas des minorités sexuelles comme celle des homosexuels ou des minorités ethniques d'immigrants comme aux Etats-Unis ou des minorités ethniques régionales comme en Belgique) soit d'une manière subie (comme dans le cas des déterminismes sociaux et raciaux ou dans celui des communautés territoriales formées autour des bandes, dans des quartiers sensibles où les habitants sont amenés à se réfugier dans des *niches* de socialisation à l'intérieur desquelles ils se reconnaissent comme rejetés par la société). Simultanément, le communautariste génère ses propres exclusions puisque, élitiste ou marginal, il signifie une fermeture au monde social et à la citoyenneté, pouvant conduire à l'institutionnalisation des ségrégations, au racisme, à des revendications séparatistes ou à des guerres civiles.

[3] Aux Etats-Unis, par exemple, les communautés baptistes ont ritualisé la pratique de l'aveu de la faute, à travers la confession publique, afin de réhabiliter les individus coupables qui ont péché en les obligeant à assumer la responsabilité verbale de leurs actes et de rendre ainsi possible la fin de leur ostracisme et leur réintégration dans la communauté.

Comme exemple de regroupement d'un peuple sur une base culturelle communautariste qui dégénère en guerre civile, on peut prendre le cas du sionisme. Le mouvement national sioniste est apparu à la fin du XIXe siècle, avec les objectifs de donner un Etat à un peuple dispersé pour en faire une nation régénérée et de développer un *nationalisme de survie* devant permettre le sauvetage du peuple juif face à la catastrophe et à l'extermination qui s'annonçaient. C'est ainsi que le *sionisme* revient à faire table rase du passé diasporique, avec le projet de libérer les juifs de la tutelle des "gentils" (les goys), hors de toute intervention divine, et de restaurer en Palestine un Etat juif alors que le messie n'est pas encore venu. Cette doctrine devint le fondement de la nation, mais également la base de légitimation d'un Etat qui devait fondre dans un creuset unique ashkénase tous les immigrants de traditions différentes (et notamment, les juifs sépharades et les juifs diasporiques)[4]. Le nationalisme juif est resté fortement imprégné du nationalisme d'Europe centrale, au moins pour deux raisons : d'abord parce qu'il valorise la notion de peuple (*Volk*), au sens de "communauté de sang" réunie par une même culture et une même religion[5] dans le culte d'un passé héroïque ; cet amalgame histoire-religion, fondement premier du sionisme, aura permis de légitimer la politique de conquête territoriale d'Israël et explique pourquoi ce nouvel Etat repose sur une violence originelle qui est fortement perméable à l'illégalité, comme le prouvent l'installation tolérée des communautés juives sur les terres arabes ou l'utilisation "légalisée" de la torture par les services de sécurité sur les prisonniers arabes. Ensuite, l'influence régionale exercée sur le sionisme est également perceptible à travers le fait que ses doctrinaires étaient confrontés à un univers, celui d'Europe centrale et de l'Est, en profonde mutation, caractérisé par une décomposition d'empires - recomposition de nations, et où, faute d'existence d'identités nationales clairement établies, l'identité individuelle et collective était, avant tout, fondée sur des critères culturels (histoire, art, religion, ethnie, langue) ; c'est pourquoi la doctrine sioniste a eu tendance à privilégier les critères culturels plutôt qu'à se fonder sur des bases politiques et juridiques. Toutes ces raisons expliquent pourquoi le *nationalisme culturel* qui caractérise le sionisme s'oppose à la voie assimilationniste des Lumières qui considère chaque homme en tant qu'individu et définit la communauté nationale à partir des critères universels de la liberté citoyenne et de l'égalité conférée par le droit[6]. Replacé dans le contexte de l'époque où il est apparu, le sionisme se distingue également autant de l'universalisme libéral que du marxisme ou des valeurs universelles prônées par le socialisme démocratique[7]. On peut reconnaître que le communautarisme sioniste, destiné au

---

[4]Le sionisme comme doctrine politique a surtout été portée par les *ashkénazes*, issus des communautés juives implantées à l'origine dans le nord-est de la France, les Flandres et la Rhénanie et qui ont par la suite essaimé dans toute l'Europe ; les *ashkénazes* se distinguent des *sépharades*, dont les communautés furent à l'origine chassées de la péninsule Ibérique à partir de 1492, mais qui désignent aujourd'hui tous les juifs originaires des Balkans, d'Orient ou des pays arabes (du Maroc à l'Irak, en passant par le Yémen). Les sépharades représentent à ce jour près de la moitié de la population israélienne et, contrairement aux ashkénazes, ils n'ont pas été traumatisés par des siècles de persécutions culminant avec le génocide nazi.

[5]Le judaïsme est une religion fondée sur l'accomplissement des rites, mais qui n'exige pas d'acte de foi ; il est donc tout à fait possible d'être un juif observant les rites et d'être en même temps athée.

[6]Cf. Sternhell (Zeev), *Nationalisme ou socialisme ? Aux origines de l'Etat d'Israël*, Paris, Fayard, 1996.

[7]Produit d'une synthèse entre la philosophie de l'histoire de Marx et la philosophie de la liberté de Kant, le socialisme démocratique se distingue lui-même des thèses défendues par les tenants de la social-démocratie qui vont dans le sens d'un renoncement à la volonté de changer l'ordre social et de libérer l'individu des structures capitalistes.

départ à souder et à regrouper un peuple dispersé, s'est ensuite perverti lorsque, sous l'effet de la confrontation avec le peuple palestinien, il a imposé le critère d'appartenance religieuse comme la principale caractéristique de la communauté juive d'Israël ; mais cette perversion peut également être considérée comme structurelle dans le sens où elle était déjà contenue dans le lien ethnico-religieux excluant qui fondait le sionisme lui-même et qui n'a pas été dépassé lors de la constitution de l'Etat-nation israélien puisqu'il en est même devenu le fondement. De plus, la culture communautariste des sionistes ashkénazes, même si elle fut adoptée par les juifs sépharades, s'est elle-même couplée avec la culture clanique prédominante chez ces derniers et valorisant le culte de l'argent, la corruption, le non-respect de la parole donnée aux "étrangers" ainsi que l'usage d'une violence directe, sans médiation institutionnelle. Du côté des Palestiniens, le conflit s'est également confessionalisé dans un sens communautariste parce que les accords d'Oslo (1993) n'ont pu empêcher l'aggravation du chômage, l'étranglement commercial de leurs territoires ainsi que les discriminations, l'inégalité scolaire, les contrôles militaires et la poursuite de la colonisation des terres qu'ils subissent de la part des Israéliens ; dans le même temps, l'autorité palestinienne construisait un système politique autoritaire basé sur une bureaucratie parasitaire et corrompue ainsi que sur une culture politique clanique. Maintenant, parce que ce conflit se fonde, de part et d'autre, sur une culture clanique fusionnée à une culture communautariste excluante et limitée au caractère religieux, il a débouché sur une violence incontrôlée ainsi que sur l'intolérance religieuse valorisant le droit du sang au détriment de la reconnaissance de l'Autre à travers la citoyenneté politique et l'égalité de droit. La culture communautariste comme fondement de l'Etat confessionnel israélien a donc contribué à bloquer le processus de paix et il est prévisible qu'elle continuera à le bloquer tant qu'elle ne sera pas remplacée par une culture démocratique et laïque fondant un système politique pluraliste. Ainsi en est-il de la plupart des conflits de caractère ethnico-religieux qui se développent à partir d'une culture communautariste tendant à se substituer à l'Etat de droit et pour laquelle les pratiques de corruption, l'usage de la violence et les connivences criminelles sont encouragées comme moyens de reproduction de la communauté dans sa lutte contre le monde extérieur.

Enfin, la culture libérale, qui tend vers l'atomisation des individus et des groupes, s'est elle-même imprégnée de culture communautariste, cette dernière, dès lors, ne s'adressant plus simplement aux minorités, mais s'imposant comme une norme non seulement pour les dominants, mais pour l'ensemble de la population intégrée socio-professionnellement et qui a tendance à s'exclure de la société en adoptant des modes de vie séparés (cas des ensembles collectifs d'habitation hyper-sécurisés, associés à des centres de loisirs ou commerciaux qui s'adressent, par cooptation, à des populations "choisies" et sont également protégés par des sociétés privées de gardiennage). Un tel refus de la mixité sociale peut également aboutir à la communautarisation des corps, chaque personne imposant, dans la vie quotidienne, une distance réglementaire ainsi qu'une interdiction informelle de communication (verbale ou physique) à son voisin inconnu. Au non du respect des différences, les politiques libérales du *tout privé* ont donc eu tendance non seulement à réhabiliter le clanisme (politique ou criminel, le crime pouvant être considéré, à travers le blanchiment et le recyclage, comme porté par des acteurs privés illégaux), mais également à promouvoir les cultures paternaliste et

communautariste et à saper les fondements de la culture démocratique basée sur la construction de services publics (cas de la main-mise de certaines sectes ou de groupes privés commerciaux sur les secteurs de l'éducation, de la santé ou de la communication), accentuant ainsi les inégalités et les dissociations socio-territoriales.

4) La culture bureaucratique.

Associant culture paternaliste et culture clanique dans une médiation qui débouche sur un autre niveau de gouvernement, la culture politique bureaucratique, fondée sur le favoritisme et des loyautés régionales orientées vers la construction de l'Etat-nation, associe le monde du travail à l'esprit de famille et conduit à n'accorder de valeurs qu'aux engagements personnels ou aux solidarités de parti au détriment du respect de la légalité et des droits de l'homme. En ce sens, elle débouche sur la transposition, au niveau de l'Etat-nation, de certaines caractéristiques des cultures paternaliste et communautariste locales et régionales. Un exemple de cette médiation est fourni par le monde asiatique à travers la propagation de la *culture confucéenne* modernisée[8] ; celle-ci, réinterprêtée afin de légitimer les systèmes politiques autoritaires ou militaires en cours à Singapour, à Pékin ou à Séoul, était destinée à injecter des valeurs culturelles pour combler le retard des structures socio-politiques face à une accélération soudaine du développement économique. C'est ainsi que les valeurs confucéennes ont surtout servi à expliquer et à légitimer l'essor d'un capitalisme qui serait spécifiquement asiatique ; censées être garantes de stabilité, d'ordre social et de discipline, elles fondent les fameuses « *valeurs asiatiques* », présentées à la fois comme incompatibles avec l'individualisme, l'hédonisme et les valeurs universelles liées au débat public qui caractérisent les démocraties occidentales, mais également comme devant permettre de surpasser un Occident en déclin[9]. Dans de nombreux pays asiatiques, et notamment en Chine, on constate que le réformisme confucéen est compatible, à des degrés divers, autant avec la tradition taoïste (réaffirmation du droit des clans contre l'empereur, ses lettrés et leur rationalisme) qu'avec le « *légisme* » (tradition prônant le primat de la force sur la loi, le réalisme brutal de la dictature contre les prêches moralisateurs des mandarins ou contre les valeurs humanistes réelles du confucianisme) ; ce dernier courant est représenté, en Chine, par les triades, les sociétés secrètes, mais aussi, officiellement, par le Parti et l'armée. La version chinoise contemporaine des *valeurs asiatiques* valorisera donc la culture politique de *la civilisation spirituelle*[10] qui exalte le sens pionnier, l'éthique professionnelle, l'effort, l'esprit

[8] Le confucianisme, qui se réfère à l'enseignement originel dispensé par Confucius fin VIe, début Ve siècle avant Jésus Christ, fut considéré, à partir des années 1980, comme le moteur central de la modernisation des quatre "dragons" asiatiques (Taïwan, Hongkong, Singapour, Corée du Sud) ; pour une autre illustration, cf. La Documentation française, *Le Vietnam en mutation*, Paris, 1999.

[9] L'idéologie des « *valeurs asiatiques* » a d'abord germé, dès la fin des années 1970, dans l'esprit du Singapourien Lee Kwan Yew pour justifier l'instauration d'un pouvoir autoritaire dans la Cité-Etat, la justification étant d'injecter des valeurs asiatiques afin de contrer l'influence culturelle de l'Occident ; elle a ensuite été reprise, au milieu des années 1980, par le Malaisien Mahathir Mohamad avant d'être adoptée par les régimes de Taïwan, de Hongkong et de la Corée du Sud, et, enfin, par les héritiers du régime communiste chinois afin de parachever leur politique, commencée depuis la fin des années 1970, de liquidation du maoïsme.

[10] Cf. Roland Lew, *La Chine privatise mais avec prudence*, in Le Monde Diplomatique, n° 524, novembre 1997.

public, les vertus familiales, la bonne éducation, le patriotisme et la stricte discipline ; l'adaptation des valeurs confucéennes à cette culture politique assure ainsi le primat du communautarisme, des comportements ritualisés, de l'ordre hiérarchique et de l'harmonie censée se propager dans le corps social à partir du noyau central de la famille[11].

Cependant, dans de nombreux autres pays en dehors de la zone asiatique, la propagation de la culture bureaucratique a surtout été contemporaine de la construction de l'Etat-nation républicain représentatif et centralisateur, mettant au premier plan l'Etat et une forme idéelle de la société des citoyens. Doté d'une administration s'étendant sur toute l'étendue du territoire national, l'Etat, garant de la volonté générale (« *une et indivisible* »), serait seul porteur d'une légitimité reconnue par l'ensemble des citoyens. A la distinction entre volonté générale et intérêts particuliers est venue s'adjoindre la distinction entre sphère publique et sphère privée, l'Etat s'incarnant à travers la construction et la défense des services publics. Transcendant tous les autres acteurs privés (associations, syndicats, partis, regroupements d'entrepreneurs, médias) qui défendent des intérêts particuliers (partisans ou corporatistes), l'Etat est ainsi devenu la quintessence de la régulation. A ce modèle culturel de construction du politique à partir de l'Etat constitutionnel, législateur et administrateur, correspond un certain type d'intégration des différentes communautés nationales par l'accès à la citoyenneté, c'est-à-dire l'adoption d'une culture politique commune. C'est ainsi qu'en France, par exemple, a pu s'imposer un modèle d'intégration sociale qui résulte d'un compromis entre le principe général de la laïcité et l'exercice des droits identitaires particuliers : l'Etat n'interdit pas les regroupements par religions, communautés d'origine ou couleurs de peau, mais il ne leur reconnaît aucun droit particulier.

La perversion de la culture bureaucratique républicaine est manifeste dans les Etats qui sont gouvernés par un parti unique ou dominant au sein desquels des clans politiques, mis au service de la construction nationale, se substituent aux pouvoirs locaux ethnico-religieux et où le pouvoir est concentré, personnalisé et fondé sur l'utilisation de la corruption (institutionnelle, reposant sur l'existence de monopoles économiques d'Etat, ou hiérarchique, de la part des représentants locaux des administrations qui sont habilités à contourner ou à transgresser les lois et réglementations), de la violence illégale (non respect des droits de l'homme vis-à-vis des opposants politiques ou des minorités) et du culte de la conspiration (divulgation, à travers la rumeur populaire, de complots permettant d'entretenir des tensions internes et servant de justification au maintien d'un pouvoir fort, dépourvu de légitimité démocratique). Comme exemples, on pourrait citer la Turquie d'Atatürk, l'Egypte de Nasser, la Chine, la Corée du Nord, le Laos, le Vietnam, la Malaisie, la Libye, Cuba, les ex-régimes communistes d'Europe de l'Est, le Mexique du PRI, la Tunisie de Ben Ali, l'Ouzbékistan d'Islam Karimov. Ces Etats étant le plus souvent de type corporatiste, certaines mafias et groupes criminels peuvent être amenés soit à collaborer avec les représentants du pouvoir politique en leur fournissant des hommes de main, soit à prendre le contrôle de syndicats ou même d'administrations municipales (les services de l'aménagement urbain qui délivrent les permis de construire et attribuent les marchés de construction, comme ce fut le cas en Sicile)

[11] Cf. la conférence de Cheng (Anne), *Confucianisme, post-modernisme et valeurs asiatiques*, prononcée dans le cadre de "l'Université de tous les savoirs" organisée par la Mission 2000, Paris, le 30 octobre 2000.

afin de s'assurer un pouvoir politique, économique et social leur permettant de capter une clientèle ; parce qu'elles contribuent à la pacification des rapports sociaux et de production, elles bénéficient alors d'une tolérance des pouvoirs officiels (politiques ou économiques), comme c'est le cas au Japon.

5) La culture démocratique.

Dans un cadre démocratique, la légitimité s'impose également en vertu de la légalité, c'est-à-dire de la croyance en une compétence fondée sur le mérite et des règles établies rationnellement (Weber). L'exercice de la violence est délégué puisque c'est à l'Etat que revient le monopole d'assurer la violence légale, ce qui, théoriquement, doit garantir la paix civile. Les pouvoirs publics sont donc chargés de canaliser la violence de différentes manières : 1) en établissant des régulations entre sphère publique et sphère privée, 2) en réprimant les revendications qui, parce qu'elles remettent en cause la réalité de la nation ou contestent la légitimité des représentants de l'Etat, mettent en danger l'existence même de l'Etat, 3) en réprimant les acteurs criminels qui appartiennent à la sphère privée illégale et nient l'autorité des représentants de l'Etat ou, 4) le cas échéant, en servant d'agent de médiation dans les interactions entre la sphère privée et la sphère "hors la loi", ce qui revient à tolérer l'existence des acteurs criminels quand ils contribuent à la pacification du corps social (en amortissant les effets d'une crise ou d'un retard économiques qui frappent certaines zones du territoire national, par exemple), à l'augmentation des profits des entreprises légales ou à la reproduction du pouvoir des représentants de l'Etat.

La culture démocratique se distingue de la culture bureaucratique républicaine lorsqu'apparaît une coupure entre le peuple et ses représentants, le premier exigeant de participer davantage aux prises de décision publiques et en appelant à des contre-pouvoirs pour réduire l'arbitraire d'Etat ; ces contre-pouvoirs seront considérés comme l'expression d'une culture démocratique. En effet, si, en théorie, de nombreuses constitutions énoncent le principe du « *gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* », dans la réalité, elles consacrent l'essentiel de leurs dispositions à déposséder le peuple de son pouvoir par l'organisation et la légitimation de la parole de ses représentants ou des représentants de l'administration. Afin que cette parole ne soit pas monopolisée, la culture démocratique favorisera l'expression de corps intermédiaires multiples, dotés eux-mêmes d'une représentation, mais de nature morcelée et particulière ; ces instances intermédiaires, plus ou moins indépendantes des Etats et rivales entre elles, selon les enjeux (captation de clientèles ou de subventions, contrôle de territoires), sont : les syndicats, les églises, les partis, les associations, les médias. Quant aux juges constitutionnels, ils sont placés dans une situation hybride, exerçant un pouvoir d'autorité au sein de l'Etat, mais également chargés de sanctionner (et non plus simplement de révéler, comme la presse) les intérêts particuliers, ayant débouché sur des pratiques illégales, qui sous-tendent certaines décisions des hommes politiques. Dans cette perspective, on reconnaîtra une perversion de la culture démocratique, non seulement lorsque les représentants du peuple auront tendance à monopoliser la parole sociale, mais également lorsque l'idéal du représentant, incarné dans la défense du bien

commun, cédera la place à la figure du politicien, cherchant à satisfaire ses intérêts particuliers à partir de la position où l'a installé le suffrage universel ; une telle recherche d'intérêts particuliers peut aller, comme ce fut le cas lors de la prohibition, aux Etats-Unis, jusqu'à nouer des alliances avec des acteurs criminels pour un partage de profits. Le discrédit du politique qui risque de résulter de cette situation peut aussi déboucher sur une crise politique lorsque le peuple contestera dans la rue ou par les urnes le pouvoir de ses représentants ; dans ce cas, cette contestation apparaîtra comme une revendication de davantage de démocratie, remettant en cause la volonté générale « *une et indivisible* » et appelant à l'instauration de nouvelles régulations politiques (subsidiarité, régulations pluralistes, pratiques du compromis, contractualisation) fondées sur l'action, reconnue ou non par l'Etat, des corps intermédiaires. Mais alors, un autre risque de perversion, constitué par la propagation de la culture libérale, guette la culture démocratique : que l'affaiblissement de l'Etat (en tant que garant de l'unité nationale à partir de la loi) ainsi que la diminution des ses ressources (en termes de redistribution des richesses et d'aménagement du territoire à partir de l'impôt) n'aboutissent à soumettre l'intérêt général et le bien commun aux intérêts particuliers des corps intermédiaires (parmi lesquels certains groupes criminels et mafias) et que, finalement, n'apparaissent de nouvelles exclusions économiques et dissociations socio-spatiales plus profondes que celles qui étaient produites par les inégalités bureaucratiques.

Dans la même perspective de reconnaissance des aspirations venues "d'en bas", les Etats-nations modernes et occidentaux ont été remis en question par une autre culture démocratique fondée, celle-là, sur les valeurs universelles des droits de l'homme et de l'individu appliquées à un niveau géopolitique ; la reconnaissance de ces droits par les Etats du Nord a débouché sur la mise en œuvre de politiques spécifiques de solidarité, comme celles liées à l'aide au développement, à la protection de l'environnement, à la mise en place d'une justice universelle, qui ont été déléguées, pour leur mise en oeuvre dans les pays du Sud, à la fois au milieu associatif (ONG), aux investisseurs privés, aux Etats et aux organismes internationaux. Cependant, dans de nombreux pays du Sud où une majorité de la population est victime de la pauvreté, cette culture démocratique ne semble pouvoir s'imposer qu'à condition que soit combattue et limitée l'influence des clans et des groupes de pression qui ne disposent pas d'une légitimité politique électorale et conservent, pour la satisfaction de leurs seuls intérêts, une main-mise sur l'administration ou l'économie. En outre, elle implique une autonomie de l'appareil judiciaire afin que la loi puisse être appliquée à l'encontre de tous ceux qui accaparent ou détournent à leur profit (personnel ou partisan) la fonction publique, à travers soit le contrôle des administrations par la corruption, soit l'utilisation des institutions de répression pour mettre la violence d'Etat au service d'intérêts privés ou de la conservation d'un pouvoir arbitraire souvent allié aux acteurs de la marge.

Par ailleurs, l'universalité de la culture démocratique est un appel au pluralisme culturel, c'est-à-dire aux métissages culturels fondés sur une ouverture au monde et sur un dépassement du local paternaliste, clanique ou communautariste, ce qui n'exclut pas que se manifestent des tensions et des conflits provoqués justement par le choc entre différentes cultures qui ne reposent pas toutes sur les mêmes valeurs et les mêmes pratiques. En effet, le métissage incite à franchir les frontières géographiques et culturelles en aidant au

chevauchement des valeurs et au mélange des identités ; c'est ainsi que la culture des dominés peut se saisir de certaines composantes de la culture des dominants et que l'*ethnicité*, faite de mémoire, d'histoire, de langage, de coutumes, de systèmes de mariage, se révèle multiple et vouée à de constants changements. L'ouverture au monde, qui consiste en un refus d'enfermement dans les cadres ethnocentriques des communautés, des races et des Etats-nations (nationalisme), débouche sur une *conscience de la globalité*, mais révèle également les écarts qui séparent les continents, les nations et les individus. A travers ces multiples métissages culturels, ce sont toutes les cultures qui se transforment rapidement par des confrontations extérieures et non plus simplement par des évolutions endogènes ; les différents peuples dispersés sur la terre ne font donc pas que se combattre par la guerre, mais ils se rencontrent, se mélangent, échangent, traduisent leurs œuvres littéraires...

Enfin, la croyance dans les vertus de la démocratie est liée à l'instauration d'un certain nombre de mesures concrètes (séparation des pouvoirs, indépendance de la magistrature, multipartisme, liberté de vote, système représentatif, respect des droits des minorités, alternance politique, liberté syndicale, liberté religieuse, d'expression et de manifestation, accès égalitaire aux services d'éducation, de santé et à un logement digne, respect des droits de l'homme, participation des citoyens à la vie publique, contrôle institutionnel des détenteurs de l'autorité...) qui, dans la réalité, n'empêchent ni les conflits d'intérêts ou de classes, ni l'accaparement inégalitaire des richesses avec la protection de la loi, ni la transgression tolérée des lois, ni les exclusions territoriales ou par l'accès à un emploi, ni certaines interactions fonctionnelles (de type paternaliste) entre représentants de la sphère publique et de la sphère criminelle, ni la régulation, en dernier ressort, des rapports politiques et sociaux par le pouvoir de l'argent. Telles sont les raisons pour lesquelles la culture démocratique est inséparable non seulement de la défense des droits de l'homme, mais également de la lutte des classes qui implique, dans une optique marxiste, que l'esprit de lutte agisse contre un capitalisme mondial cherchant à imposer le profit comme norme et valeur dominantes, quelles qu'en soient les conséquences pour l'humanité et l'environnement ; cependant, la culture démocratique est aussi fortement compatible avec la culture libérale qui prône la transformation du monde en un vaste marché comme condition de libération de l'individu et de développement des sociétés par la croissance économique, ce qui explique le développement des inégalités avec son corollaire d'accroissement de la violence ainsi que la tolérance (répression sélective, protection des criminels utilisés comme informateurs) du crime dans certaines sociétés démocratiques. Deux universels s'opposent donc sous couvert de culture démocratique.

6) La culture libérale.

Enfin, l'actuelle culture dominante ou "culture libérale" de tertiairisation du politique (le politique mis au service de l'économique) caractérise les pays du Nord ou émergents qui réunissent les critères de l'Etat de droit, de la quasi-absence de barrières commerciales et un faible niveau d'imposition. Ces pays bâtissent leur prospérité en acceptant de commercer avec les autres pays dont les systèmes politiques sont perméables à la violence arbitraire d'Etat, à

la banalisation de la corruption ou à une réduction de leur espace public pour cause de criminalisation de certains de leurs territoires. En ce sens, on peut remarquer que la culture libérale du Nord appliquée aux pays du Sud débouche souvent sur le renforcement de la culture clanique dans ces derniers pays. De plus, la culture libérale contribue également à réduire les espaces publics dans les pays du Nord, en donnant libre cours aux revendications d'identités fermées ou artificiellement reconstruites, ce qui la rend compatible avec la culture communautariste. Elle consiste surtout à valoriser les critères de compétence commerciale, de compétition entre les hommes (liée à la violence interindividuelle, à la flexibilité et à la précarité de l'emploi) et de concurrence entre les entreprises, ce qui conduit à privilégier comme pratiques dominantes l'esprit d'entreprise et le contournement des lois par l'organisation de groupes de pression (intégration de certains caractères de la culture communautariste) ainsi que, comme valeur dominante, le culte de l'argent facile et rapidement gagné (spéculation financière, mais aussi délinquance). Elle est liée à l'imposition d'un modèle économique qui, dans de nombreux pays du Sud, sous couvert de recherche d'avantages comparatifs liés au dumping social, aboutit au creusement des inégalités sociales, à l'interdiction ou à la répression du droit de grève dans les entreprises et à l'absence de protection sociale légale pour les travailleurs, ce qui constitue une régression vers des modes d'organisation de type paternaliste.

Dans les pays du Nord, la forte concurrence interindividuelle, valorisée par la culture libérale, a abouti à dissiper toute contestation d'un système qui voile ses profondes inégalités (sélection par la cooptation, reproduction des classes sociales par l'accès sélectif aux meilleures carrières) derrière un culte apparent du mérite individuel[12]. La généralisation des stratégies économiques interentreprises de mise en concurrence (désyndicalisation, priorité aux profits des actionnaires et des investisseurs au détriment des salariés, affairisme lié à la corruption ou au contournement des lois, dumpings fiscal et social dans les rapports Nord-Sud) aux domaines de la vie quotidienne et des rapports interindividuels (déstructurations familiales, atomisation sociale, ségrégations spatiales, élitisme renforcé par une forte compétition scolaire, culte d'une réussite ostentatoire basée sur les valeurs "fric-frime", agressivité et machisme dans les comportements sociaux, rejet de certaines catégories sociales non productives comme les vieux et les jeunes en situation de rupture scolaire, rivalités de bandes, accroissement du sentiment d'insécurité) a permis que s'impose la loi clanique du plus fort au détriment du respect des règles de l'Etat de droit et que soient réhabilitées certaines pratiques paternalistes (remplacement des politiques de solidarité par des pratiques de charité véhiculées par les ONG et le mouvement associatif). C'est sur de telles bases que cette même culture libérale produira une socialisation spécifique par la violence, celle-ci servant à imposer respect et crédibilité pour ceux qui en usent : au sein des quartiers en difficulté, par exemple, les jeunes délinquants apparaissent culturellement intégrés selon un mode de culture communautariste (par la musique, les technologies de communication, l'obsession de l'argent, la frénésie de consommation, leurs négociations commerciales, leurs hiérarchies fondées sur des rapports de forces), même si le monde du travail formel leur est

[12]Cf. Forrester (V.), *L'horreur économique*, Paris, Fayard, 1996.

largement fermé et si certaines de leurs activités (agressions, vols, racket, trafic de drogue) se situent dans l'illégalité.

Il faut également relier la culture libérale à l'héritage religieux. Si on définit le libéralisme comme un capitalisme (un mode de production servant à l'accumulation des richesses et reposant sur la propriété privée et l'entreprise privée) empreint d'*éthique*, et si on reconnaît dans cette sorte d'éthique économique un moyen de concrétiser une *liberté* restreinte à la liberté du commerce et des mouvements de capitaux, on comprend dès lors le sens de la nouvelle "gouvernance" qui implique la lutte contre toute forme de rente acquise : la corruption liée aux rentes de pouvoir, les droits de douane et les entreprises nationalisées liés à la rente étatique, le pouvoir syndical lié au corporatisme et aux luttes sociales contre les représentants du capitalisme, les subventions publiques dont profitaient les anciennes oligarchies[13]. Le fait que l'accent soit mis sur le *principe de responsabilité* teinté de morale luthérienne, c'est-à-dire d'une morale de la responsabilité du pécheur face à son salut, pourrait expliquer que le libéralisme se soit imposé avec le plus d'orthodoxie dans les pays anglo-saxons ou de tradition anglo-saxonne (Hongkong, Singapour, Irlande, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Grande-Bretagne, Australie) où la lutte contre la corruption s'apparente aux pratiques des anciennes communautés piétistes au sein desquelles on valorisait la confession publique comme devant permettre d'accéder au repentir et au salut et où la délation était encouragée comme un moyen de remettre le pécheur égaré sur le chemin du Bien. Concernant les modes de gouvernement, en apparence, cette éthique luthérienne impose aux dirigeants de se soumettre à la règle commune et de respecter les lois et la Constitution, mais, en réalité, dans un environnement économique capitaliste, elle ne constitue qu'un vernis devant servir à conserver et à propager un système basé sur l'établissement de collusions douteuses ou de connivences illégales, l'objectif étant d'aboutir à un transfert, du secteur public (l'Etat) au secteur privé (les entreprises ou les mafias), des bénéfices liés à l'accaparement des richesses par une minorité et au contournement ou à la transgression des lois. Une telle évolution aura tendance à rendre le clientélisme de plus en plus élitiste, c'est-à-dire de moins en moins redistributif vers le niveau social. C'est ici, dans le non-dit idéologique des conséquences de cette éthique économique d'inspiration religieuse, que la culture libérale s'avère compatible avec la culture clanique.

Enfin, dans la culture libérale, c'est le niveau des intermédiaires obligés (institutions internationales, entrepreneurs, ONG, groupes de pression, sectes, mafias) qui tend à dominer le pouvoir politique local et national. En effet, *la liberté libérale* débouche sur un Etat minimal dont le rôle principal est de veiller au respect de la concurrence et à la transparence des contrats entre individus et entreprises ou entre institutions. Ces *contrats libéraux*, fondés sur un objectif partagé, une durée limitée, une évaluation périodique et un intéressement aux résultats, associent soit le patronat et les syndicats dans les branches et les entreprises, soit diverses institutions publiques en tant que "partenaires" co-financiers, soit les Etats et les institutions internationales. Promulgués, dans ce dernier cas, par des institutions

[13]De fait, les subventions directes aux entreprises publiques et aux collectivités locales ont tendance à être supprimées et remplacées par des exonérations et des allégements fiscaux équivalents, ce qui prive l'Etat d'une bonne partie de ses

internationales (OMC, OCDE, Banque mondiale, FMI, Commission de Bruxelles), ils soumettent aussi bien les Etats que les personnes, avec pour objectif de favoriser le libre-échange. Mais, alors que les contrats, sous leur forme canonique, lient des personnes égales ayant librement souscrit des obligations le plus souvent réciproques, les nouveaux contrats libéraux auront tendance à remettre en question *le principe d'égalité*, notamment à travers les politiques de décentralisation des organisations (publiques ou privées), lorsque le contrat a pour objet de hiérarchiser les intérêts des parties et de fonder un pouvoir de contrôle des unes sur les autres, aboutissant à une hiérarchisation des personnes et des intérêts[14] ; ils peuvent également remettre en cause *le principe de liberté* lorsqu'ils sont imposés par la loi et permettent ainsi d'organiser l'exercice d'un pouvoir. Les nouveaux contrats locaux particuliers auront donc tendance à devenir un mode d'organisation politique à prétention universelle dont la question est de savoir s'ils peuvent ou non être supérieurs aux lois nationales, garantes de l'intérêt général et votées par un Parlement dépositaire de la souveraineté du peuple[15]. Même si elle est conçue sous l'égide de la loi, la contractualisation aboutit à dévaloriser les lois nationales au profit de règles de négociation (mouvement de procéduralisation) dont le respect sera soumis à une *déontologie* contractuelle fondée sur la considération des personnes concrètes et non sur l'intérêt général ; l'affaiblissement des Etats qui en résulte s'accompagne donc de la prolifération d'autorités indépendantes, chargées de la police contractuelle, si bien qu'on aboutit à une relativité du contrat, à un affermage du pouvoir politique et à une *reféodalisation* du lien social que révèle « *l'hybridation de la loi et du contrat* ». Enfin, cette contractualisation, parce qu'elle obéit à la même logique de négociation locale que les pactes de corruption, peut rendre ces derniers plus accessibles et faciliter ainsi l'action des mafias dans les champs politique et économique.

CONCLUSION : CULTURES POLITIQUES ET ACTEURS

La première remarque qui s'impose à l'issue de cette analyse des différentes cultures politiques est que la culture dominante est la culture libérale, mais que la culture fondamentale, commune à toutes les autres cultures, celle qui permet d'établir un lien entre elles, est la culture clanique. Si l'on prend en considération le fait que le clanisme est présent sur la plupart des territoires intra et internationaux et qu'il est partagé autant par les acteurs

---

recettes et s'accompagne souvent d'une fraude massive à l'impôt, comme le montrent les cas de l'Ukraine et de la Russie.

[14]Tel est le cas des "contrats de dépendance" qui visent à assujettir l'activité d'une personne aux intérêts d'une autre, comme c'est le cas pour les contrats de travail ou les organisations en réseau (distribution, sous-traitance) qui rejettent le modèle pyramidal. C'est également le cas des "contrats dirigés" (contrats de plan, conventions médicales, conventions légiférantes communautaires) qui visent la réalisation d'un intérêt collectif, se surajoutent aux législations étatiques qui monopolisaient naguère l'intérêt collectif, définissent des règles auxquelles devront se plier les contrats entrant dans leur champ d'application et associent un grand nombre de personnes (publiques ou privées, physiques ou morales) dans l'aire d'exercice du pouvoir d'autrui (cf. la conférence d'Alain Supiot, "La contractualisation de la société", Mission 2000, Conservatoire national des arts et métiers, 22 février 2000, et dont des extraits ont été publiés dans *Le Monde* du 7 mars 2000).

[15]Traditionnellement, la loi s'impose à tous, indépendamment des volontés particulières, et impose des liens prescrits, alors que les contrats procèdent d'un libre accord avec autrui et débouchent sur la conclusion de liens consentis.

politiques (on parlera dans ce cas de *clanisme politique*) que par les acteurs de la marge (il sera alors désigné par le terme de *clanisme criminel*), il en résulte que c'est donc bien la culture politique clanique qui fonde le clientélisme des systèmes politiques et produit les principales valeurs communes servant de lien entre acteurs de différentes régions et nations.

A travers ces différentes cultures, qui croisent systèmes politiques clientélistes et régions géographiques, la corruption apparaît bien comme un phénomène collectif, d'origine politique et économique, fortement accentué par la culture libérale en raison des tentations Σ manifestées autant par les élites nationales que par les grands groupes industriels transnationaux Σ suscitées par les privatisations. Les solidarités que génèrent ces différentes cultures peuvent s'exprimer de diverses manières :

1) lors de périodes de transition entre régimes ; ce fut le cas, par exemple, en Espagne, pays traditionnellement de rentiers et de spéculateurs où « *l'éthique économique traditionnelle se caractérisait par le mépris aristocratique pour l'activité commerciale ou l'entreprise, mépris que renforçait la doctrine catholique elle-même* », qui s'est trouvée insérée brutalement à une économie moderne en discordance avec un cadre normatif pré-moderne, ce qui a eu pour effet de favoriser la corruption de la nouvelle classe politique longtemps bridée et de généraliser une culture de "nouveaux riches" conquérants[16] ; on pourrait également citer le cas des notables provinciaux français[17], des caciques mexicains et de tous les pays protectionnistes qui ont bouleversé les rentes acquises, soit en renouvelant leurs élites, soit en métamorphosant leurs élites anciennes.

2) à travers des pactes de corruption établis entre acteurs centraux politiques et grands entrepreneurs réunis par des groupes de pression influents qui transforment de traditionnels réseaux sociaux de socialisation et de reproduction des élites (les amicales des grandes écoles, la cooptation au sein des loges franc-maçonnes, les fondations internationales en Allemagne) en réseaux illégaux fondés sur la corruption affairiste ; ce nouveau type d'alliances a été favorisé par la politisation croissante de la haute administration, déjà ancienne aux Etats-Unis, mais plus récente en Grande-Bretagne (depuis l'ère Thatcher) et en France (depuis l'alternance de la gauche en 1981)[18], qui a conduit à attribuer des postes sur des critères politiques de faveur, et non de compétence, accentuant en retour la mauvaise administration (le clientélisme bureaucratique-libéral).

3) à travers les pactes de corruption établis entre acteurs politico-économiques (centraux ou régionaux, mais, le plus souvent, dominants) et acteurs de la marge, comme ce fut le cas dans de nombreuses régions du sud de l'Europe (France méditerranéenne, Espagne, Italie, Grèce) où l'Etat est faible et bureaucratique, mais également au Maroc, en Turquie, dans le Caucase, au Nigéria, au Mexique... où l'Etat autoritaire intègre ses marges ; à ce jour, les preuves les

[16] Cf. Lamo de Espinosa (E.), *Corruption politique et éthique économique en Espagne*, in "Déviance et Société", vol. 20, n° 3, 1996, pp. 261-268.

[17] Cf. Grémion (P.), *Le pouvoir périphérique. bureaucrates et notables dans le système politique français*, Ed. du Seuil, Paris, 1976.

[18] Alors que la corruption socialiste en France et en Espagne peut s'expliquer par la nouvelle alternance, elle est souvent analysée en Grande-Bretagne comme résultant de la fin de la régularité de l'alternance entre travaillistes et conservateurs et par la longévité de la période libérale (1979-1997) ; cf. Cartier-Bresson (J.), *Quelques propositions pour une analyse comparative de la corruption en Europe de l'Ouest*, in "La corruption (une approche comparative internationale)", Revue internationale de politique comparée, Ed. De Boeck Université, Vol. 4, n° 2, Bruxelles, 1997.

plus consistantes ont été apportées par l'opération "Mains Propres" déclenchée en Italie en 1992 et qui a abouti à l'arrestation de plus de 3 000 personnes, hommes d'affaires, fonctionnaires, parlementaires et mafieux réunis, et à l'effondrement de la Démocratie Chrétienne Σ ainsi que du Parti socialiste Σ qui était installée au pouvoir, à travers diverses coalitions, depuis la fin de la dernières guerre[19] ; le passé fasciste (dictature militaire, corporatisme) n'est certainement pas étranger à la culture mafieuse antidémocratique dans certaines régions enclavées de l'Italie et du Brésil où prédomine un Etat clientélisme populiste-libéral.

4) à travers des pactes de violence impliquant la collaboration entre institutions établies et acteurs intégrés à celles-ci, mais issus de la marge ; de tels pactes sont conclus non seulement dans des pays comme le Brésil ou la Turquie qui ont recours à des supplétifs paramilitaires intégrés aux forces de police ou à l'armée afin de combattre la délinquance par le meurtre, mais également dans des démocraties en guerre comme ce fut le cas, par exemple, en Espagne (accords entre certains membres du gouvernement socialiste et les groupes paramilitaires du GAL[20]) ou en Grande-Bretagne (avec l'unité de la *Force Research*, dissoute en 1990)[21]. A un niveau international, des réseaux de recrutement de groupes paramilitaires existent (en Serbie, en Israël...), qui vendent leurs services, pour effectuer "le sale boulot" des gouvernements ou des armées nationales ; disposant des armes les plus sophistiquées et de la formation de leurs membres (dont bon nombre sont d'anciens militaires ayant servi dans des unités spéciales), ils représentent une véritable puissance, susceptible de modifier les rapports de force locaux. Ces pactes de violence sont le plus souvent justifiés par les nécessités de la lutte contre la délinquance organisée, présentée par les gouvernements comme une véritable guerre civile transnationale qui autoriserait toutes les régressions vers des pratiques relevant de l'Etat populiste autoritaire.

A partir de là, on peut définir différents types d'acteurs criminels, selon les connivences qui sont établies entre les représentants (politiques, économiques, institutionnels) du centre et les acteurs de la marge :

- l'*Etat mafieux* sera caractérisé à partir de deux critères fondamentaux : 1) lorsque, suite à la conclusion d'un pacte, les acteurs de la marge pénètrent le centre du système politique, les acteurs politiques se trouvant alors dominés par les acteurs souterrains, et 2) lorsque les revenus d'activités criminelles fournissent une grande partie des ressources de l'Etat[22];

[19] Cf. Russo (E.), *Tous sans exception*, 1995, Ed. J.-C. Lattes, coll. Pocket, 1996.

[20] Les Groupes anti-terroristes de libération (GAL), autrement dénommés "commandos de la mort", sont responsables d'une vingtaine d'assassinats dans les milieux indépendantistes basques du sud de la France, entre 1983 et 1987 ; des policiers "repentis" qui en étaient membres ont révélé que ces commandos avaient été créés à l'instigation de hauts responsables socialistes nationaux et régionaux de l'époque (dont le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la sécurité) qui étaient à la fois les commanditaires et les protecteurs du GAL.

[21] Cette unité de l'armée britannique fut impliquée dans le terrorisme en Irlande du Nord à travers le soutien (logistique, financier et en informations) qu'elle apportait à des "escadrons de la mort" protestants (appartenant notamment à l'UDA, organisme terroriste soutenant la cause loyaliste par le meurtre) contractés pour éliminer des républicains.

[22] La Birmanie, l'Albanie, le Panama de Noriega ou certains paradis fiscaux exotiques peuvent être considérés comme des Etats mafieux ; mais il faut bien reconnaître que l'Etat mafieux, contradictoire autant dans les termes que conceptuellement, est un cas archétypique ou une catégorie extrême.

- on parlera de *régions mafieuses* lorsque ces deux critères sont transposables uniquement au niveau régional ;
- si les acteurs de la marge sont dépourvus d'ambitions politiques et ne contribuent qu'à l'enrichissement personnel de certains responsables politiques et économiques qui les protègent et les aident à valoriser leurs bénéfices, et si un secteur de l'appareil étatique est impliqué dans les trafics illégaux et en récupère une partie des bénéfices soit à des fins de socialisation, soit pour l'enrichissement personnel des responsables politiques ou bureaucratiques, on aura affaire à un *Etat criminel* ; dans cette sorte d'Etat, les acteurs politiques auront tendance à adopter les mêmes méthodes (intimidation, usage de la violence, abus de pouvoir et entretien de leurs clientèles et bases sociales) que celles utilisées par les acteurs criminels pour la reproduction de leur domination et la préservation de leur légitimité ;
- dans ce contexte, *la mafia criminelle* apparaît comme une instance supra-locale qui se consacre au contrôle de routes (régionales, transrégionales ou transnationales) et à la coordination des clans criminels locaux qui la composent ; mais la mafia criminelle est davantage qu'un super acteur criminel, davantage que la somme de ses parties ; elle est surtout un acteur économique et politique (le plus souvent dominé), possédant son propre code de l'honneur[23] ; de plus, à travers son enracinement social, ses connexions internationales avec d'autres groupes criminels et ses liens avec les milieux politiques et économiques qu'elle a infiltrés ou avec lesquels elle compose, la mafia criminelle est en mesure de contrôler tout le processus de production illégale des richesses, c'est-à-dire, pour ce qui concerne la drogue, par exemple, la culture, la transformation, le trafic, les réseaux de distribution, le blanchiment, le recyclage et la répartition des bénéfices Σ le problème de la répartition étant de savoir au profit de qui elle s'effectue ; dans tous les cas, la mafia criminelle implique une connivence entre le politique et le souterrain, les acteurs souterrains cherchant à influencer certains acteurs politiques et institutionnels par les pratiques de corruption, de chantage ou de violence (réelle ou comme menace) ;
- au niveau de son organisation interne, la mafia criminelle est structurée d'une manière pyramidale Σ chacune de ses ramifications étant plus ou moins cloisonnée Σ qui lui permet de fédérer les différents *clans criminels* (familiaux, amicaux ou ethniques) qui la composent, de contribuer à la pacification de leurs relations et de décider de la répartition des activités illégales (les trafics) et des territoires entre ces clans ; ce sont les clans criminels qui seront les plus exposés à la répression des forces publiques parce que, en l'absence d'organisations mafieuses qui régulent leurs relations et leurs activités, ils auront tendance à s'autonomiser du pouvoir politico-institutionnel et à abuser d'une violence qui peut aller jusqu'à remettre en cause la stabilité sociale et la pacification des rapports sociaux ;
- lorsque des pratiques et comportements propres aux mafias criminelles comme la corruption, le chantage, la violence (liée au non respect de la vie humaine), la loi du silence (liée au culte du secret), la vengeance et la fidélité en amitié (liée à la

prédominance de l'honneur par rapport à la justice et non excluante de la trahison des "étrangers") sont adoptées par des acteurs politiques non seulement comme méthodes de gouvernement pour réprimer des opposants ou des minorités ou pour conforter leur pouvoir vis-à-vis des acteurs économiques et sociaux, mais également dans leurs relations avec des groupes (mafias ou clans) criminels, et lorsque ces acteurs politiques détournent les institutions garantes de l'application de la loi et de la répression du crime pour les mettre, notamment, au service du contrôle d'activités illégales, on aura alors affaire à une *mafia politique* ; celle-ci suppose une entente préalable (l'équivalent du "pacte" mafieux), fondée sur l'utilisation d'une violence arbitraire et portant sur le partage des territoires, des institutions et des richesses entre les différents *clans politiques* qui se partagent le pouvoir et sont dirigés depuis le sommet de ses hiérarchies (ministres, représentants nationaux et régionaux du parti au pouvoir, responsables des administrations centrales et de leurs délégations régionales, ex-ministres ou ex-présidents exerçant toujours une influence politique et disposant de suffisamment de moyens financiers pour entretenir une clientèle) [24] ; les clans politiques ne sont pas tous des clans criminels qui mettent la violence d'Etat au service de l'arbitraire, puisque, dans de nombreux cas, ils sont simplement un mode d'organisation mis au service d'un objectif de conquête du pouvoir ; cependant, leur mode d'organisation les rapproche des clans criminels, ce qui explique qu'ils peuvent, dans certaines circonstances de crise politique, se transformer en clans politiques criminels ; par ailleurs, l'existence de mafias criminelles et politiques ne suffit pas à définir et à instituer un Etat mafieux, car ce dernier suppose non seulement qu'existent simultanément des mafias criminelles et des mafias politiques, mais, en plus, que celles-ci soient en interaction et qu'enfin, les mafias criminelles dominent les mafias politiques ; en fait, dans la plupart des Etats, le politique domine et contrôle le criminel (le plus souvent représenté par des clans criminels et non par des mafias criminelles) au sein de systèmes politiques soit pluralistes (où les clans politiques et les groupes criminels régionaux sont encore actifs), soit militaires ou autoritaires (perméables aux mafias politiques et pouvant générer des Etats criminels) ;

- lorsqu'il y a entente entre différentes mafias criminelles et politiques, régionales ou nationales, qui exercent un monopole sur certaines activités illégales, on parlera de constitution de *cartel criminel* ; selon cette même logique, lorsqu'il y a entente sur les prix et sur la répartition des marchés entre différents groupes entrepreneuriaux et que cette entente aboutit à fausser la concurrence et à user de corruption vis-à-vis de certains responsables politiques ou administratifs pour que soit tolérée leur transgression des lois et pour obtenir des marchés, il s'en suivra la constitution de *cartels économiques* ; mais si ces cartels économiques utilisent les services de groupes criminels ou des méthodes illégales (menaces, chantage, harcèlement, atteintes à la vie privée et à la propriété, assassinats) qui sont propres à ces derniers pour s'imposer vis-à-vis de leurs concurrents

[23] Arlacchi (P.), *Mafia & C^des : l'éthique mafiosa et l'esprit du capitalisme*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1986.

ou intimider les personnes (juges, journalistes) qui cherchent à dénoncer leurs ententes illégales, on pourra dès lors parler de *mafia économique* ; dans le cas des mafias économiques, ce sont donc les acteurs économiques qui dominent les acteurs politiques, administratifs et criminels et qui se comportent comme des "parrains".

On peut également définir, dans un rapport public-privé (les acteurs criminels étant considérés comme des acteurs privés illégaux), trois principaux acteurs dominants au sein de régimes eux-mêmes définis à partir d'un modèle dominant d'Etat. C'est ainsi qu'au sein des régimes où domine le modèle d'Etat paternaliste, où la culture dominante est véhiculée par la famille et où la politique est d'abord une affaire de famille, on reconnaîtra que l'acteur dominant est représenté par *les oligarchies* qui ont tendance à se constituer des fiefs régionaux et à s'autonomiser du pouvoir central étatique (cas des systèmes fédéraux non pluralistes). Deuxièmement, au sein des régimes où domine le modèle d'Etat bureaucratique et où la culture dominante est véhiculée par les représentants de l'Etat-nation, l'acteur dominant sera *les notables* qui, profitant de la rente publique et des collusions entre acteurs privés régionaux et acteurs politiques, seront liés au pouvoir central par l'intermédiaire de ses représentants locaux ou régionaux nommés (préfets, gouverneurs) ; certaines connivences pourront être établies entre ces notables ou le pouvoir central bureaucratique et les acteurs de la marge lorsque seront sous-traités à des groupes criminels (clans ou mafias) des activités clandestines de basse police, le maintien de l'ordre social ou l'organisation des trafics de contrebande lorsqu'il s'agit d'un Etat protectionniste ou soumis à un embargo. Enfin, troisièmement, au sein des régimes où domine le modèle d'Etat libéral et où la culture dominante est véhiculée par les entrepreneurs, ce sont *les élites entrepreneuriales* qui constitueront l'acteur dominant ; elles seront issues soit des notables reconvertis à la concurrence et à la mondialisation, soit de nouveaux cercles émergents du pouvoir politico-administratif grâce auquel ils auront pu s'accaparer certaines privatisations, soit des mafias qui profiteront de leurs connivences passées pour blanchir les bénéfices de leurs rackets ou de leurs trafics dans le système productif ou même dans les médias (afin de se bâtir une respectabilité et une influence en contrôlant l'information).

Pour ce qui concerne les acteurs privés criminels, avant d'être influents politiquement ou économiquement (infiltration des entreprises ou des ONG par des mafias ou des sectes), ils devront pratiquer deux sortes de protection clientéliste : une *protection descendante* destinée à l'entretien de leurs clientèles et basées sur l'endettement de celles-ci (par exemple par le système d'avance sur recettes qu'ils accorderont aux paysans producteurs de drogue) ou destinée à l'accumulation (par exemple, le racket vis-à-vis des commerçants comme protection de la violence que pourrait leur infliger ceux-là même qui les extorquent) ; et une *protection ascendante* qui consiste en l'achat, par les groupes criminels, de fonctionnaires (policiers, douaniers contractés pour faciliter les trafics illégaux) ou de magistrats sous-payés pour cause de délitement ou d'inexistence de la fonction publique d'Etat ; c'est à travers cette

[24] Le Mexique du PRI, le Pérou de Fujimori, la Turquie, le Maroc et le Nigéria des militaires peuvent être considérés comme des Etats dirigés par des mafias politiques, tandis que la Somalie ou le Congo-Brazzaville le sont par des clans politiques criminels.

corruption de fonctionnaires d'Etat que les représentants des groupes criminels pourront être introduits auprès des dirigeants des sphères politiques régionales. En période de crise économique, de transition politique débouchant sur une ingouvernabilité ou d'exacerbation des régionalismes, les groupes criminels, les fonctionnaires d'Etat et les dirigeants politiques régionaux pourront organiser de concert certains trafics illégaux et s'en partager les bénéfices.

Le concept d'*illégalisme de droit* a été forgé par Foucault pour qualifier les comportements transgressifs de la bourgeoisie du XIXe siècle contournant ses propres lois afin d'assurer une circulation économique « dans les marges de la législations, marges prévues par ses silences, ou libérées par une tolérance de fait »[25]. D'une manière plus générale, on peut analyser la corruption structurelle comme résultant du fait que, dans un système clientéliste, la loi est nécessaire car elle représente une barrière dont le franchissement a un prix : on peut transgresser les lois à condition d'en payer le prix. Celui qui fixe le prix et qui bénéficie de la corruption sera l'acteur dominant de la chaîne de pouvoir. Plus les acteurs sont proches des lois (législateurs parlementaires qui font les lois et accordent des dérogations, juges qui sanctionnent les transgressions, représentent la justice et monnayent l'impunité des coupables, policiers qui veillent au respect des lois et participent aux trafics illégaux de ceux qui les transgressent, avocats censés défendre leurs clients en les faisant bénéficier de leurs droits et convertis en hommes d'affaires ou en conseillers fiscaux qui contournent les lois, notaires chargés de régler les successions, d'en percevoir les droits pour le compte de l'Etat et qui se convertissent en spéculateurs fonciers ou immobiliers ou en arrangeurs d'affaires, trésoriers qui négocient les rappels d'impôts impayés et les amendes résultant de fraudes...), plus ils sont susceptibles d'en tolérer la transgression et d'être soit corrupteur (cas de l'extorsion dans un Etat bureaucratique), soit corrompu (cas d'achat des fonctionnaires publics par des acteurs privés dominants dans un Etat libéral) ; en effet, leur statut de médiateur entre le public et le privé peut les inciter à jouer de part et d'autre de la barrière de la loi si bien que, plus les acteurs seront proches de la loi, plus ils seront dominants au sein de leur clientèles et vis-à-vis des clientèles concurrentes. En fait, ce sont les critères de proximité de la loi et de duplicité statutaire entre les sphères publique et privée qui déterminent les capacités d'influence ou de domination des acteurs de pouvoir et qui faciliteront la conversion des anciens notables profitant de la rente publique d'Etat en nouvelles élites affairistes libérales prônant la liberté d'entreprendre et la déréglementation. C'est à partir de tels critères qu'on peut également différencier *les Etats de lois* (si les lois sont nombreuses et contraignantes et que la culture politique valorise les abus de pouvoir et les collusions public-privé à des fins de redistribution clientélaire, les lois seront susceptibles d'être transgressées et, donc, de générer de la corruption) des *Etats de droits* (au sein desquels la culture politique fait primer le mérite et le respect du droit sur la recherche de faveurs). C'est ainsi que, dans les Etats de lois où s'impose la loi du plus fort (celui qui est le plus proche du pouvoir), on assiste à une mercantilisation du droit et à des marchandages portant sur le coût de la transgression des lois qui s'opposent à l'application d'une justice

[25]Cf. Foucault (M.), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 90.

égalitaire et s'avèrent compatibles avec la propagation d'une culture libérale où la corruption et la recherche du profit seront dominantes (l'Etat minimal libéral ou l'*Etat sans loi* de type criminel ou mafieux). C'est ainsi, enfin, que le développement de stratégies d'influence, l'établissement d'interactions entre différentes sphères de pouvoir, la loi du silence, la construction de pactes et la recherche d'arrangements peuvent apparaître comme des caractères communs à la corruption politico-économico-administrative (collusions entre monde politique et monde des affaires) et à la corruption d'origine criminelle (connivences entre monde politique, monde des affaires et monde du crime).